

Le Budget Primitif 2021

Budget Principal

AVIS



16 Février 2021

Rapporteur
Didier ROULET

Avis adopté à la majorité par 47 voix pour, 5 abstentions (groupes CGT, FSU et Solidaires)

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Eléments de contexte

Après une année 2020 inédite, en raison de la crise sanitaire majeure et mondiale Covid-19 qui a amplifié les effets des crises économiques et sociales préexistantes, et aussi, plus localement, par les effets de la tempête « Alex » qui a durement marqué l'est de la Région, l'année 2021 est une année charnière pour engager et poursuivre des actions publiques à la hauteur des enjeux et des nouveaux défis, pour répondre aux besoins des territoires et des populations.

Pour l'année 2021, la Région affiche l'ambition de répondre, à travers son fort engagement, aux conséquences de ces crises pour combattre la paupérisation et la pauvreté extrême et « ne laisser personne sur le bord du chemin », dans la mesure de ses moyens et compétences.

Dans ce contexte spécifique, la Région va accélérer la mise en œuvre de politiques publiques, tant régionales que contractualisées (projets dans le cadre des fonds européens 2021-2027, Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 et son volet prioritaire « Contrat d'avenir », les Plans de relances Européen, de l'Etat, et régional...)

Enfin, 2021 sera une année électorale avec le renouvellement de l'assemblée régionale.

La Région va soumettre au vote de l'assemblée régionale, le 19 février prochain, son Budget Primitif 2021 sur lequel le CESER est invité à émettre un avis.

1. Les données présentées par la Région pour 2021

1. 1. Les priorités affichées

La Région annonce pour 2021 une mobilisation et une ambition exceptionnelles en déclinant son action en 8 grandes priorités :

- L'adaptation aux changements climatiques, avec son programme une Cop d'avance
- Le redressement et la relance de l'économie régionale,
- Le renfort de la sécurité avec la lutte contre la radicalisation et la promotion de la citoyenneté et de l'éducation,
- Le soutien au monde culturel : tenue des évènements, festivals et vie culturelle en 2020
- La poursuite de l'aide au développement des territoires urbains ou ruraux,
- La mise en œuvre des grandes programmations pluriannuelles d'investissement 2021-2027, à commencer par le Contrat d'avenir 2021-2027 (5 Md€) en bénéficiant de tous les fonds européens disponibles
- La préparation de l'émergence de nouvelles compétences régionales en matière de santé
- La poursuite de la modernisation de l'administration régionale.

1. 2. Les recettes et les dépenses

Les recettes

Le montant des recettes réelles de fonctionnement prévues au BP 2021 est de 1 949.5 M€, en diminution de 0.6% de BP à BP.

Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2021 s'élèvent à 1 590.2 M€, en baisse de 2.6 % de BP à BP.

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement de la dette, sont inscrites pour un montant de 600 M€, soit -0.5 % par rapport au BP 2020 (603.5 M€).

La dette

Ce BP prévoit le recours à un emprunt d'équilibre de 195.2 M€ pour financer l'investissement et une annuité de la dette de 177 M€ (capital + intérêts).

L'encours de la dette à fin 2021 sera de 2.70 Md€ hors crédits-bails et de 2.88 Md€ crédits-bails inclus.

Sur ces bases, la capacité de désendettement sera de 7.6 années hors crédit-bail (contre 8 années au BP 2020) et de 7.9 années crédits-bails inclus (contre 8.3 années au BP 2020).

1. 3. Les indicateurs prévisionnels

L'ensemble de ces éléments conduira aux indicateurs prévisionnels suivants :

- Une épargne brute de 357.6 M€ en tenant compte de l'étalement exceptionnel des charges liées directement à la pandémie de covid -19. Elle est en progression de 5.8 % par rapport au BP 2020 (338 M€) Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) remonte légèrement, passant de 17.2 % au BP 2020 à 18.3% pour 2021.
- Une épargne nette de 233.6 M€ en hausse de 23.5 M€

1. 4. Les engagements pluriannuels

Au titre du budget principal, les autorisations d'engagement (AE, en section de fonctionnement), les autorisations de programme (AP, en section d'investissement) ouvertes au BP 2021, et les crédits de paiement, sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2020	BP 2021	Evolution de BP/BP	CP 2020	CP 2021	Evolution de BP/BP
Autorisations d'engagement	1 052.5 M€	1 051.7 M€	-0.8 M€	1 052.1 M€	1 021.9 M€	-30.2 M€
Autorisation de programme	716.4 M€	1 269.4 M€	+ 553.0 M€	587.8 M€	586.8 M€	- 1.0 M€

2. Avis du CESER

Après examen des éléments qui ont été présentés, le CESER exprime les points de vigilance suivants :

2.1. Sur les priorités annoncées

La Région met en avant une grande ambition, déclinée en 8 priorités et compte s'appuyer sur tous les outils à sa disposition pour développer et renforcer ses actions, sans toutefois préciser les budgets alloués. Elle joue un rôle moteur pour faire bénéficier le territoire des ressources complémentaires qui doivent être apportées par les différentes contractualisations, pour un réel effet levier dans la mise en œuvre de programmes et d'interventions d'envergure : Plan de relance de l'Europe, Plan de l'Etat dans sa déclinaison déconcentrée, Plan régional, Contrat de plan Etat Région et son volet « Contrat d'avenir ».

Devant la complexité de l'ensemble de ces outils, les différentes actions mises en œuvre trouveraient plus de sens à être présentées sous une forme analytique et lisible, proposant une vision à la fois pluri annuelle et les crédits de paiement qui y sont associés chaque année. Les informations disponibles se trouvent pour partie dans le document comptable ou pour partie dans le rapport de présentation du budget.

Le CESER rappelle sa difficulté rencontrée dans la lecture du rapport de présentation du BP 2021 et de son annexe, dans le délai imparti. Il renouvelle sa demande pour une plus grande clarté dans la présentation des programmes d'actions et des financements se rapportant à chacune des 8 grandes priorités.

Il lui a aussi été difficile de mesurer la réelle prise en compte des besoins, dans la limite bien entendu de ses compétences.

Concernant les remarques et attentes relatives plus spécifiquement à chaque grande politique régionale, l'expression des différentes commissions sectorielles du CESER au sujet de ce BP 2021 figure en annexe et contribue pleinement au présent avis.

2. 2. Sur la présentation de l'évolution entre les exercices 2020 et 2021

Les évolutions de dépenses calculées entre 2020 et 2021 sont présentées de BP à BP. Or, cette année 2020 a été atypique à bien des égards en raison de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des bouleversements qu'elle a entraînés, sans oublier l'impact des premières interventions régionales à la suite de la tempête Alex.

Si la Région a été présente, pour répondre dans l'urgence, à l'échelle de son territoire, aux premières conséquences de ces situations, elle a dû procéder à de profondes modifications de la structure de son Budget 2020, en particulier en juin 2020 lors de l'adoption du Budget Supplémentaire, et en octobre 2020 dans le cadre de la Décision Modificative n° 2.

Il eut été intéressant et nécessaire – cette année encore plus que les précédentes - de procéder à une comparaison du BP 2021 avec la totalité des éléments ayant impacté les finances régionales en 2020, comme présenté sur les postes des recettes, et pas seulement sur la base du BP 2020 adopté bien avant tous ces bouleversements.

2. 3. Sur la corrélation entre le niveau des autorisations de programme annoncées et le niveau des crédits de paiement

Un montant de 500 M€ supplémentaires est ouvert en AP au BP 2021 par rapport au BP 2020, tandis que les crédits de paiement d'investissement 2021 sont en légère baisse. Sachant que ces CP doivent également, pour partie, couvrir des engagements antérieurs à 2021.

Ainsi, si l'augmentation des AP traduit l'ambition de la Région, la baisse des CP indique la tension accrue sur les recettes à venir pour la Région, pour y faire face.

2. 4. Sur l'évolution de la situation financière de la Région

L'Exécutif s'était engagé, en début de mandature, sur le redressement des équilibres financiers. L'amorce d'un redressement s'était fait sentir notamment sur les exercices 2018 et 2019. Toutefois la situation s'est dégradée, avec un taux d'épargne brute au BP 2020 passant de 17.2 % contre 22.3% au CA 2019.

En raison de la situation économique en général et des crises rencontrées en 2020, sa situation financière devrait connaître une érosion, que la Région souhaite parvenir à limiter.

2. 5. Sur le règlement des litiges avec la SNCF

Le CESER constate que ces litiges trouvent finalement une issue, non par voie judiciaire, mais à travers la signature d'un protocole transactionnel.

Conclusion

Depuis l'émergence des crises actuelles la Région a affiché sa volonté d'intervenir pour en limiter les conséquences économiques et sanitaires. Le CESER souhaite avoir la lisibilité des moyens engagé et l'origine des financements (Région, Etat, Europe et autres collectivités).

La mise en œuvre d'une véritable évaluation des politiques incombant à la Région est un enjeu majeur. Le CESER rappelle qu'il doit y être associé, ainsi que le prévoit la loi.

Contributions des Commissions sectorielles

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif,
Foncier, Habitat et Logement

Emploi, Développement Economique Régional

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Culture, Patrimoine culturel

Tourisme

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Formation Professionnelle et Apprentissage

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Sport, Jeunesse et Vie associative

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement

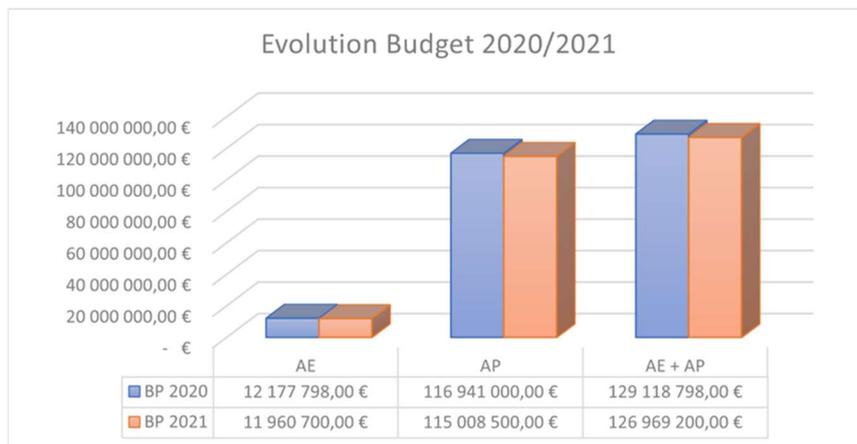
Contexte budgétaire

L'année 2021 est marquée par un contexte particulier lié aux mesures prises pour limiter les effets de la pandémie de COVID 19, et aux conséquences de la tempête ALEX, qui a détruit en partie des vallées de l'Est de la Région (Roya, Vésubie, Tinée).

Le budget 2021 devra répondre aux enjeux du SRADDET et de la COP d'AVANCE, tout en maintenant les actions phares telles que les contrats régionaux d'équilibre territoriaux (CRET), les fonds régionaux d'aménagement du territoire (FRAT) et en respectant les grandes orientations du Contrat d'avenir 2021-2027.

Evolution budgétaire

La commission constate une légère diminution des crédits budgétés pour 2021, par rapport au BP 2020, sur les programmes de ses thématiques.



Les CRET : outil majeur de la politique régionale d'aménagement du territoire

Les CRET, qui s'adressent aux EPCI ou groupements d'EPCI, évoluent en prenant en compte une dimension « environnementale », et en répondant aux problématiques de l'habitat et du logement. Avec 59 M€ d'autorisations de programme (programmes P705 et R211), les CRET représentent 51% du budget « aménagement du territoire » et sont cités dans les chapitres II, IX et XII du Contrat d'avenir comme « outil » de la programmation budgétaire.

La commission s'interroge toutefois des conséquences de la diminution de ce programme, (6M€) par rapport au BP 2020, sur l'équilibre territorial alors que les territoires ont besoin de ce cofinancement. Au regard de la difficulté conjoncturelle de ces territoires à mobiliser la part d'auto-financement, afin de favoriser la relance économique, il serait souhaitable que la Région revoie ses modalités d'intervention en augmentant son taux de participation.

Les FRAT : deuxième outil de l'intervention régional pour l'aménagement du territoire

Les FRAT ont un budget constant de 20 M€. Les FRAT sont destinés à financer un projet par an et par commune. Le montant de l'intervention régionale est limité.

La commission relève l'intérêt de cette politique pour les communes à faible population et souhaiterait avoir un bilan de l'utilisation de ce fonds.

La commission insiste sur l'intérêt d'apporter à ces communes et aux groupements de communes à population peu dense, une ingénierie de projet pour les aider à répondre aux appels à projet et pouvoir ainsi bénéficier des dispositions du FRAT.

Les stations de skis évoluent

La commission a remarqué la fin du programme « contrat station de demain », qui bénéficiait au BP 2020 de 13 M€, et la création d'un nouveau programme intitulé « APP relance stations », doté d'un budget d'investissements de seulement 8 M€.

Alors que les stations de skis sont particulièrement touchées par les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire contre la COVID 19, il est regrettable que le programme budgété soit inférieur de 5 M€.

Ces stations vont devoir s'adapter pour proposer de nouvelles activités en réponse aux évolutions climatiques annoncées et pour accueillir de nouveaux arrivants citadins venant chercher une meilleure qualité de vie. Les stations de ski vont évoluer pour devenir des stations de montagne, organisées et accueillantes, apportant les services nécessaires à cette nouvelle population tout en devant conserver et préserver leurs caractéristiques naturelles qui en font des territoires d'excellence (faible pollution, espaces de nature ...).

La commission souhaite qu'il y ait une vraie réflexion sur l'avenir de ces territoires de montagne.

Les risques naturels majeurs : une préoccupation constante

Il est à noter l'augmentation conséquente du programme relatif à la prévention des risques naturels majeurs de 5,55 M€ par rapport à 2020, que ce soit dans ou hors des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

La commission relève que ce budget est très variable au fil des ans ; A plus de 9,6 M€ en 2017, il est descendu à moins de 3 M€ en 2019 et en 2020. La Région étant soumise à plusieurs types de risques majeurs (inondations, séismes, incendies, avalanches, glissement de terrain, chutes de rochers ...), la commission souhaiterait que ce montant soit maintenu à un niveau important permettant de réaliser les travaux de protection nécessaire.

Des créations de programmes budgétaires

Par ailleurs, la commission prend note de la création de deux nouveaux programmes, un programme intitulé « contrat de parcs » et un programme pour la reconversion de friches.

Emploi, Développement économique Régional

Le contexte

La commission note que le présent exercice s'inscrit principalement dans la mise en œuvre du Plan de relance et de reconquête dédiés au redressement de l'économie régionale en lien avec le Plan climat et le Contrat d'Avenir afin de pallier notamment les conséquences sociales en matière d'emploi suite à la pandémie de la COVID 19.

Les priorités retenues pour l'exercice 2021 portent principalement sur :

- La mise en œuvre du fonds de participation et de projet dédié à l'investissement dans les énergies alternatives et les nouvelles filières industrielles
- Le renforcement des fonds propres des entreprises
- Le soutien à l'innovation
- Le déploiement des outils numériques ou écologiques (autour du cash digital ou du parcours de transition écologique) pour accompagner les entreprises et par l'élargissement aux commerçants et artisans du dispositif REACTION pour leur transition digitale
- La poursuite et le développement du parcours sud industrie 4.0
- Le renouvellement de l'expérimentation du pack relocalisation

L'évolution du Budget Primitif 2020 /2021

Le budget dédié à ce secteur enregistre au titre de la dotation primitive 2021 : 80 ,03 M€ dont 23,17 en AE et 56,86 M€ en AP soit une augmentation de 7% par rapport à la dotation 2020 due principalement à l'augmentation des crédits d'investissement à hauteur 11%.

Les évolutions et la ventilation des programmes par secteur

La répartition des crédits s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Le développement des filières stratégiques : 25,28 M€ (-4% // 2020)
- L'économie circulaire et de proximité : 14,22 M€ (-12% // 2020)
- Les financements aux entreprises : 40,53 M€ (+21%//2020)

Sur les principales évolutions des programmes, la commission relève en particulier :

- Une augmentation des lignes : F110 Artisanat commerce (+ 29% en AP), F700 Accueil d'entreprises (+14% en AP), F701 Pôles de compétitivité (+30% en AE) et F980 financement de l'innovation (+94%)
- Une diminution des programmes : F712 Soutien aux filières stratégiques (- 14% en AP),
- F720 ingénierie financière (- 13% en AP et – 80 % en AE), F971 création et développement des entreprises (-14% en AP) et F975 Transition économique et écologique des entreprises (-15% en AE)
- La suppression de la ligne X201 appui stratégique RH TPE PME

Conclusion

La commission constate que le budget dédié à son secteur traduit la volonté de l'Exécutif de soutenir les entreprises régionales dans le cadre du plan de redressement avec un effort marqué en matière d'innovation et d'accompagnement des entreprises.

Elle insiste néanmoins pour que ce soutien ne soit pas au détriment de l'économie circulaire et de proximité indispensable au développement économique durable sur l'ensemble du territoire. S'agissant des aides aux entreprises, la commission estime que les 637 M€ de suppression des impôts de production, qui vont profiter majoritairement aux grandes entreprises de la Région, doivent permettre un rééquilibrage des aides pour l'accompagnement des petites entreprises.

De plus elle souligne l'importance de mettre en place une conditionnalité effective des aides aux entreprises notamment en termes de création d'emplois avec une évaluation des aides publiques. Enfin la commission dans un souci de meilleure lisibilité de l'effort régional souhaite que le prochain budget permette d'identifier l'ensemble des aides apportées par les différents partenaires dans le cadre de la COP d'avance et du Contrat d'Avenir.

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Eléments budgétaires en grandes masses

La commission constate que les dépenses globales accusent une baisse relativement importante en investissement (- 10,7 %) et légèrement inférieure en fonctionnement (- 1,3%) par rapport à celles de 2020.

En effet, pour l'enseignement supérieur, le budget passe de 29.9 M€ en 2020 à 26,73 M€ en 2021 et pour le numérique de 9,9 M€ à 6,8 M€. Ce secteur avait déjà enregistré deux baisses successives de 14% en 2019 et 2020.

Au titre de l'enseignement supérieur comme du numérique, ces baisses concernent principalement les programmes ci-après jugés prioritaires par le CESER :

- « Passerelles universités recherche/entreprise »
- « Rayonnement des établissements supérieurs »
- « Aménagement numérique »
- « Innovation et usages numériques »

La commission observe :

Pour l'enseignement supérieur et la recherche

- Une hausse majeure globale sur le programme « Réussite des étudiants » : en investissement, on est passé de 5.1 M€ au BP 2020 à 9 M€, soit une hausse de 76,5%. Cette augmentation correspond aux intentions de dépenses au titre du Contrat d'Avenir 2021 – 2027 concernant des opérations qui seront validées, puis engagées au fil de l'eau, dans le cadre d'un comité régional associant l'Etat et la Région. La Commission sera attentive à la programmation de ces opérations.
- Le maintien quasiment identique du montant de financement inscrit au programme « Emplois des jeunes doctorants » qui avait déjà fait l'objet d'une augmentation de 9% en 2020. Ce programme est en effet en cohérence avec l'avis adopté sur le « *Rapprochement entre le monde de la recherche et le tissu économique* » et inscrit dans les OB.
- Une attention toute particulière de la part de l'Exécutif pour l'insertion professionnelle des jeunes, qui s'est traduite par une augmentation très importante de 84%, puisqu'on passe de 460 000€ au BP 2020 à 846 440 €. La commission prend acte que le dispositif FAJE, jugé prioritaire, est un véritable outil d'insertion professionnelle au service des jeunes.
- En revanche, une baisse de 13,6 % du programme « Mobilité internationale des étudiants » par rapport au BP 2020, toutefois liée à l'effet Covid.
- S'agissant du réseau régional d'innovation, la commission souhaiterait un soutien plus équilibré sur l'ensemble du territoire régional. A titre d'exemple, Toulon Var Technologie (TVT) ne semble pas en bénéficier.

La commission manifeste :

Pour le numérique

- Une inquiétude : en effet, le budget est loin de traduire l'ambition affichée par la Région de vouloir couvrir 100% de ses territoires en 2023 pour le raccordement au THD. Cette inquiétude est motivée par deux éléments :

- l'alinéa du rapport de présentation du budget qui nous a été transmis indique : « *Dans le contexte actuel, l'atteinte des objectifs liés au déploiement du THD, via l'AMEL ou les RIP soutenus par la région devient encore plus critique. Une attention particulière y sera apportée notamment après la période d'interruption des travaux lors du premier confinement* ».

- la commission s'étonne que le budget de fonctionnement « études et expertises » soit fortement doté (+135%), ce qui suppose un retard pris dans le déploiement du numérique sur les territoires, vraisemblablement imputable aux opérateurs téléphoniques. Dans le même esprit, elle observe enfin qu'en investissement ce même programme subit une baisse de 34,1%.

- Un regret : la commission déplore en effet de ne pas avoir pu entendre les explications qui auraient pu atténuer les remarques ci-dessus.

Conclusion

La commission prend acte des éléments du BP 2021. Dans un contexte de crise pandémique, la Région a été en capacité de proposer un budget notamment sur l'enseignement supérieur et la recherche quasiment identique à celui de 2020.

Elle sera très attentive sur l'exécution du Contrat d'Avenir sur ces deux secteurs en particulier et espère que les très bons résultats obtenus sur le CPER 2015-2020 seront reconduits à tout le moins à l'identique sur le suivant.

Elle rappelle enfin que dans ce contexte de crise dans lequel nous nous trouvons, il est plus qu'urgent d'assurer un déploiement optimal du réseau 4 G, 4G+ et fibre sur l'ensemble du territoire régional.

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

La commission note la présence de personnalités importantes en charge de notre thématique. Madame Agnès Rampal Conseillère Régionale et les services Europe.

Nous remercions la démarche du Conseil régional d'exposer de manière très complète les choix budgétaires de la collectivité régionale dans le domaine dont la commission a la charge.

Nous relevons que la crise économique, sociale et sanitaire engendrées par la pandémie va peser fortement sur les finances de la région.

Nous relevons la forte implication de la Région vis-à-vis des programmes européens.

A la lumière de l'audition, nous notons les difficultés quant à la gestion des Fonds européens de la part des collectivités locales. La gestion de ces fonds nécessite en effet des moyens humains importants, de la technicité et oblige à faire l'avance des fonds sans être totalement certain de récupérer les sommes déjà avancées. C'est un sujet à soulever notamment pour les petites et moyennes structures (associations, PME...) qui demandent des fonds européens ; cette situation étant susceptible d'engendrer une incertitude budgétaire.

La commission constate que le budget dédié à l'Europe et à la coopération méditerranéenne s'inscrit dans le contexte suivant :

- Concernant le Budget Primitif 2021, la commission enregistre pour ce secteur une dotation primitive de plus de 102 395 000€ en Autorisation de programmes (*contre 81M€ en AP en 2020*) pour le rayonnement à l'international ; la hausse est notamment liée au programme FEDER.
- 8 766 100€ en Autorisation d'engagement en 2021 contre 13 669 367€ en AE en 2020.
- 4,3 M€ pour l'agence RISING SUD avec une baisse de 100 000 € ;

Nous saluons les financements spécifiques des startups à l'aide du Fonds FEDER.

Plus globalement, nous notons l'apparition d'une ligne budgétaire « DISPOSITIFS COVID 19 » de 400 000 € en AE et 500 000€ en AP et avons conscience de la nécessité d'engager des dépenses dans ce domaine.

Au vu de l'évolution budgétaire, la commission salue l'augmentation du budget en autorisation de Programmes. Nous nous interrogeons cependant sur la légère baisse de dotations de l'Agence de développement économique Rising SUD dans une période qui nécessite de soutenir les entreprises à l'export.

Nous saluons les efforts de la Région en matière de coopération méditerranéenne ; les budgets ont été augmentés et l'implication semble particulièrement forte notamment au travers de son opération « Méditerranée du futur » dont nous avons récemment réalisé l'évaluation.

Culture, Patrimoine culturel

Le projet de Budget pour l'année 2021 pour le secteur de la Culture a été présenté aux conseillers de la commission dans le cadre d'une réunion en Visio conférence organisée avec Le Président de la commission « Rayonnement culturel, patrimoine et traditions » de la Région, accompagné du Directeur de la culture. Ils ont ainsi pu répondre aux questions des conseillers et apporter des précisions.

Le budget de la Culture

Le secteur de la culture a particulièrement souffert des conséquences de la pandémie de la Covid 19, à la suite du confinement strict de mars 2020 et de la poursuite, encore aujourd'hui, de la fermeture des lieux culturels et de spectacles, ajoutée à l'annulation de manifestations et festivals...

Dans le contexte économique et social particulier, la Région affiche sa volonté d'être présente aux côtés de la filière. Son budget régional 2021 pour la culture présente les principaux points suivants :

Les montants

Un budget 2021 qui reste stable : hors projet « grotte Cosquer », sont inscrits 14.7 M€ en Autorisations de programme (investissement) et 39.3M€ en autorisations d'engagement (fonctionnement)

Les actions annoncées

Un soutien accru à la filière culturelle avec un assouplissement des critères de versement des aides régionales pour faire face aux problèmes de trésorerie des nombreux acteurs de la filière et un complément d'aides spécifiques pour atténuer les effets de la crise sanitaire.

Le rapprochement des deux agences « Régie Culturelle » et « Arcade » qui est achevé permet à la Région de disposer désormais d'un outil complet et polyvalent au service du monde culturel.

Les axes renforcés cette année concerneront :

- L'accompagnement de la filière « cinéma », avec notamment la signature d'accords avec des chaînes de télévision pour des productions et tournages dans la région (ces contributions régionales en 2021 font suite à l'action spécifique sur la filière cinéma menée en 2020 au bénéfice des salles de cinéma pour un montant de 0.5 M€)
- La création et la production (45 % du budget de fonctionnement)
- Le soutien aux formations culturelles
- Le soutien aux grands opérateurs pour maintenir et développer le rayonnement économique
- La contribution à un programme spécifique de valorisation du petit patrimoine rural destiné à conserver sa dimension culturelle et de tradition et un soutien aux travaux de réfection et de valorisation de patrimoines historiques, tels que les cathédrales présentes sur le territoire régional.
- Concernant le projet scientifique « grotte Cosquer », en 2021 les travaux se poursuivent dans le bâtiment « villa méditerranée », propriété de la Région pour une ouverture au public prévue à l'été 2022. La réalisation du projet scientifique et la scénographie sont financées par le délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) conclue pour la mise en œuvre de ce projet. Cet équipement ne devra pas générer de coûts de fonctionnement pour la Région, seuls les frais afférents à l'entretien du bâtiment resteront à la charge de la Région.

Avis de la commission

La commission se satisfait de voir que le budget 2021 de la culture a été « sanctuarisé » cette année encore, d'autant plus dans ce contexte de ressources contraintes pour la Région et de dépenses accrues en raison de son soutien à de nombreux secteurs, dans le cadre de la relance post-Covid.

De plus, le projet d'envergure « Grotte Cosquer » à la Villa Méditerranée ne se fait pas au détriment d'autres actions régionales dans le domaine culturel.

La commission relève avec satisfaction la volonté de la Région de soutenir activement la filière culturelle, d'abord à court terme pour amortir partiellement les effets dévastateurs de la crise sanitaire sur de nombreux acteurs de la filière, structures et porteurs de projets, mais également avec une vision à plus long terme et une volonté affichée de préparer l'avenir et d'être prêts lorsqu'enfin la sortie de crise sanitaire se fera jour.

Tourisme

La commission constate que pour le Tourisme l'exercice 2021 s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan de relance et de reconquête économique avec l'objectif de redresser l'économie touristique fortement impactée en région et d'accompagner les entreprises du secteur afin de répondre aux mutations nécessaires en lien avec les priorités du plan climat et du contrat d'avenir.

Concernant le montant du Budget primitif 2021

La commission enregistre une dotation globale de 12 M€ dont 8,12 M€ en fonctionnement et 3,94 M€ en investissement soit une diminution de plus de 6 % en fonctionnement et une progression de +56 % en investissement par rapport au budget précédent.

S'agissant de la ventilation par programme

La commission relève en particulier les évolutions suivantes :

- Deux priorités en faveur d'une part du soutien à l'hébergement touristique pour la montée en gamme des établissements (1,2 M€) et d'autre part pour le tourisme durable à travers l'augmentation des programmes :
 - T 108 Performance des entreprises (prog CAPE/FORME) : +59 % en AP et +14 % en AE
 - T 304 Tourisme Durable : 78 % en AE +1,2 M€ en AP
- Une diminution due en partie au contexte de crise et à l'inactivité de certains bénéficiaires ou à la ventilation de crédits dans d'autres programmes, qui impacte les lignes suivantes :
 - T 412 Projets européens PITEM : -4 % AE et -32 % AP
 - T 306 Smart destinations : -50 % en AE
 - T 411 Grands événements : -13 % en AE
 - T 402 Programme innovation : -75 % en AP et -12 % en AE
 - T 410 Ingénieries et prestations : - 100 %
- Une stabilité pour le programme :
 - T 102 Promotion Touristique

En conclusion

La commission souligne que le présent budget intervient dans la continuité des priorités du SRDT avec un soutien renforcé pour le tourisme durable selon une logique de préservation et pour l'accompagnement des entreprises et des professionnels du secteur.

À cet égard, si elle partage l'importance de soutenir par l'investissement, l'hébergement des établissements, elle insiste également sur la nécessité d'accompagner les professionnels dans leur phase de commercialisation.

De plus, elle souscrit à la mise en place d'un incubateur dédié pour préparer le tourisme de demain.

Enfin, la Commission regrette que l'effort de la Région en faveur de l'économie touristique ne soit pas accompagné du soutien de l'Etat dans le cadre du contrat d'avenir alors que le tourisme contribue à part entière au développement économique et à la protection de l'environnement.

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Contexte budgétaire

L'année 2021 est marquée par le renouvellement des politiques publiques d'interventions pour la période 2021-2027, tant au niveau européen qu'au niveau national.

Le Contrat d'avenir signé en début d'année pour une période de 7 ans n'inclut pas la partie « infrastructures ferroviaires », qui est inscrite dans l'avenant prolongeant le CPER de deux ans.

Par ailleurs, l'impact des mesures de confinement et du télétravail sur les transports, les dégâts survenus après le passage de la tempête ALEX dans les vallées des Alpes Maritimes, les engagements pris pour le maintien et la modernisation de lignes ferroviaires, l'achat de rames, ainsi que la création et la mise en sécurité d'infrastructures routières vont avoir une influence sur le budget 2021.

Ce budget tient compte des orientations du SRADDET et des mesures du plan climat régional reprises dans un document commun, le contrat d'avenir 2021-2027. Ce dernier compile les différentes sources de financements pour mener à bien la politique régionale.

Un budget fortement en hausse

En matière de transport et de mobilité la commission a relevé une augmentation plus que substantielle du budget, qui a été multiplié par 1,74 entre 2020 et 2021 pour atteindre le montant de 1207 M€.

Si les montants inscrits en autorisations d'engagement restent relativement stables au cours des 5 dernières années budgétaires, les montants budgétés en autorisations de programme sont beaucoup plus fluctuants. Le budget peut se décomposer en trois secteurs :

Infrastructures et grands équipements

Le montant d'AP se rapprochent des niveaux d'intervention des années 2017 / 2018, avec environ 130 M€ de plus qu'en 2020. Les interventions les plus marquantes sont sur les infrastructures routières avec plus de 77 M€ (dont 20 M€ de « dispositif CRET »), sur les infrastructures ferroviaires avec plus de 41 M€ (poursuite du CPER 2015-2020), sur les aménagements des pôles d'échange multimodaux (PEM) pour près de 23 M€.

La commission prend note de la création du nouveau programme « prospective changement climatique transport » d'un peu plus de 600 000 € d'AP et d'AE.

Trains régionaux et intermodalité

Ce secteur concentre la plus forte hausse du budget avec une augmentation de près de 360 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation concerne essentiellement le programme « Q312 Matériel roulant et installations », avec plus de 252 M€ pour le matériel roulant et près de 110 M€ pour la maintenance et le remisage.

Transports scolaires et interurbains

L'augmentation de ces programmes budgétaires est moins spectaculaires avec un peu plus de 27 M€, dont 25 M€ d'AP pour l'« acquisition de cars SRT06 », et quelques millions d'AE sur l'exploitation de lignes régulières.

Commentaires de la commission

La commission soutient l'ensemble des actions en faveur de l'amélioration des conditions de transport collectif, tant sur la modernisation des réseaux et du matériel roulant, sur l'offre de transports scolaires et interurbains, que sur la mobilité (pôles d'échanges et accessibilité).

La commission entend bien la nécessité d'intervenir sur le réseau routier du schéma des itinéraires d'intérêt régional (SIIR) tel que stipulé dans le SRADDET, pour en améliorer la sécurité routière et la durabilité des voies, et pense que le contournement routier de certaines localités relèverait davantage de politiques nationales et locales.

Par ailleurs, alors que le contrat d'avenir, évoque la nécessité dans ses points 1.5 « investir pour augmenter les capacités du fret ferroviaire et reconquérir des parts de marché », et 1.6 « investir pour moderniser les ports fluviaux et accroître les parts de marché du fret fluvial », la commission constate que le budget programmé dans le programme Q501 « portuaire – maritime – fluvial – transport combiné » baisse de 3,96 M€ sur la part CPER fret ferroviaire et CPIER fluvial.

La commission sera vigilante sur le suivi donné aux infrastructures ferroviaires des petites lignes, sur la desserte des vallées alpines, et sur la reprise du fret ferroviaire et fluvial.

La commission regrette la décision de l'État de sortir les infrastructures du CPER et de reporter de deux ans toutes décisions.

La commission déplore le manque de visibilité de ce budget et constate que, face à l'important volume d'AP ouvertes en 2021 et au stock d'AP engagées sur les années précédentes, les dépenses concrètes en crédits de paiement sur 2021 ne sont pas en adéquation avec les ambitions affichées.

La commission regrette qu'avec la pandémie et ses conséquences sur l'utilisation des transports collectif aucun plan de reconquêtes connu, notamment au deuxième semestre, ne nous ai été présenté, même si la région nous a annoncé travailler dans ce sens.

La Commission regrette l'importance de la part d'investissement sur des projets routiers (77M€), contradictoire avec les objectifs de la Cop d'Avance, et l'absence de soutien à des projets ferroviaires tel que la réouverture de la ligne Métropolitaine Aix / Rognac.

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Contexte budgétaire

Les conditions sanitaires de l'année 2020 ont eu des répercussions sur l'organisation des réunions de travail au niveau européen, national et régional pour la finalisation des documents de programmations des mesures d'interventions des politiques agricoles, forestières et de la Mer.

Une des conséquences est l'allongement de la Politique agricole Commune (PAC), de deux ans, et des financements correspondants.

Par ailleurs, les mesures prises pour limiter la diffusion du virus COVID19 ont mis en évidence la nécessité d'adapter les modes de productions et les systèmes de distribution, pour répondre aux contraintes sanitaires et aux demandes de la population. Les circuits courts ont été plébiscités dans la mesure du possible.

Evolutions budgétaires

Le budget 2021 est en très légère baisse (- 3,8%) par rapport au budget 2020 tant en Autorisation de Programme (AP) qu'en Autorisation d'Engagement (AE) (cf tableau ci-dessous) :

	AGRICULTURE ET FORET	MER	Totaux
AP 2020	19 785 000,00	6 169 302,00	25 954 302,00
AE 2020	11 460 400,00	2 573 000,00	14 033 400,00
TOTAL	31 245 400,00	8 742 302,00	39 987 702,00
AP 2021	18 402 600,00	5 583 000,00	23 985 600,00
AE 2021	11 653 400,00	2 829 300,00	14 482 700,00
TOTAL	30 056 000,00	8 412 300,00	38 468 300,00

AP2021/2020 %	-6,99	-9,50	-7,59
AE2021/2020 %	1,68	9,96	3,20
Global	-3,81	-3,77	-3,80

Cependant, il apparaît de grandes évolutions entre et au sein des chapitres budgétaires, tant en AP qu'en AE.

Remarques de la commission

La commission constate la difficulté avec un budget sensiblement à la baisse de maintenir les programmes existants tout en créant de nouveaux programmes d'interventions pour répondre aux demandes.

La commission souhaite pourtant intervenir sur quelques points au regard de la situation actuelle. Pour la commission, la Région doit poursuivre ses efforts pour :

- Face aux évolutions climatiques et sanitaires :
 - Avoir un haut niveau de recherche et d'expérimentation pour avoir des cultures, des modes de production adaptés et modernisés ;
 - Avoir un accès à l'eau d'irrigation sécurisé dans le cadre d'une gestion optimisée et raisonnée de la ressource en eau ;
 - Adapter les circuits de distributions et améliorer la qualité nutritionnelle des produits transformés pour répondre aux demandes des consommateurs ;
- Le maintien et le développement d'une agriculture régionale de qualité :
 - Avoir une action en faveur de la protection du foncier agricole et favoriser la reprise des exploitations ;
 - Soutenir les démarches de filières, les signes de qualité, les pratiques respectueuses de l'environnement, le pastoralisme ;
- Le secteur forêt - bois, en favorisant les mesures de prévention des risques incendie, l'exploitation forestière, la recherche d'essences de bois de meilleure qualité et la transformation ;
- Le secteur mer, en soutenant et développant, au-delà des actions en faveur de la biodiversité marine, les activités économiques de ce secteur tout en prenant en considération la problématique de la montée des eaux sur le trait de côte et les remontées salines.

Or, certains budgets sur des secteurs sensibles ou des thématiques reprises dans le contrat d'avenir sont à la baisse (recherche et expérimentation, modernisation des exploitations, soutien en faveur des industries agroalimentaires, circuits courts, foncier agricole, pastoralisme, pêche et aquaculture ...). La commission s'interroge sur l'impact de ces diminutions budgétaires.

La commission relève cependant l'augmentation importante du budget inscrit aux opérations d'hydraulique agricole pour la sécurisation et la réhabilitation des réseaux existants comme souhaité dans son avis sur le sujet en 2019.

La commission prend acte de la création de deux CRET pour le développement durable des activités maritimes et pour la gestion des territoires côtiers.

La commission souhaite qu'à l'avenir des moyens financiers soient alloués pour assurer un partenariat avec la chambre régionale d'agriculture qui pourrait apporter son aide aux candidats souhaitant répondre aux appels à projets de l'union européenne.

Dans l'objectif d'un transfert de compétence de l'Etat aux Régions de la dotation jeunes agriculteurs du FEADER, la commission insiste sur l'importance d'avoir des moyens suffisants pour faciliter l'installation d'agriculteurs et la transmission des exploitations pour maintenir et développer l'agriculture sur le territoire régional aux multiples contraintes.

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Contexte de la politique régionale en matière de développement soutenable, d'environnement, d'énergie et sur le climat

Nous relevons une dégradation économique très rapide liée à la crise sanitaire entraînant ainsi une période extrêmement contrainte dans laquelle le budget a été élaboré.

En 2021, nous notons dans les orientations budgétaires que le changement climatique est une des 8 priorités de la collectivité régionale. Nous saluons cette initiative. Malheureusement, nous ne parvenons pas à traduire sur le plan budgétaire cette priorité (comme les autres d'ailleurs) en lisant la présentation budgétaire du BP. Il est regrettable de ne pas pouvoir faire la correspondance entre une priorité et le budget qui y est alloué. Il serait pertinent de produire un document plus synthétique (sous forme de camemberts par exemple) explicitant plus clairement les masses financières affectées à chaque priorité (ou à chaque grande thématique) permettant ainsi à la commission de mieux apprécier les enjeux prioritaires.

Nous relevons que la crise économique, sociale et sanitaire engendrée par la pandémie va peser fortement sur les finances de la région qui va voir ses recettes baisser et ses dépenses augmenter. Cette situation ne doit pas entraîner une baisse des efforts en matière de lutte contre le réchauffement climatique !

La commission donc vigilante sur la nécessité de maintenir le niveau de financements alloué à des actions qui poursuivent cet objectif.

Enfin, la commission réitère ses multiples demandes d'une véritable évaluation des effets directs et induits (y compris les effets leviers des actions régionales relayées par les moyens européens, FEDER, FEADER, ..., et par les moyens mis en œuvre par l'Etat, Plan de relance, contrat d'avenir...) des politiques mises en œuvre par la Région avec la participation de la société civile organisée.

De même, il conviendrait d'avoir accès aux taux de consommation des budgets alloués aux différentes actions de la Cop d'Avance.

Nous relevons que l'accélération du changement climatique et la prise en compte de la gravité de la situation dans la construction du budget primitif par la région semble être effective.

Des événements majeurs et tragiques se sont déroulés sur le territoire régionale nécessitant une montée en puissance budgétaire. « *Des épisodes cévenols majeurs et inondations en octobre-novembre 2019 dans le Var, baisse des niveaux d'enneigement et dégel des massifs dans les Alpes, violence sans précédent historique connu de la tempête Alex le 2 octobre 2020 dans les Alpes-Maritimes* ».

Nous relevons les efforts budgétaires de la région en matière de soutien à son plan Climat « cop d'avance » Plus de 100 actions avec un effort global de la Région de plus de 1,3 milliard d'euros, représentant jusqu'à 30 % du budget régional. Il reste cependant difficile de prendre la réelle mesure de ces investissements dans le détail notamment du fait des nombreuses politiques régionales qui concernent ce plan et leur absence de référence à la Cop d'Avance !

Concernant le programme chasse 0310 et sa baisse, sans rentrer dans un débat en faveur ou contre la chasse, il serait intéressant de pouvoir faire une évaluation de ce programme qui vise aussi à faire évoluer la pratique de « *la restauration des continuités écologiques* ». On note que les mesures de régulation (par exemple des nuisibles, abattage des sangliers ...), ne font pas partie des objectifs de ce programme.

Nous soulignons l'engagement de la Région pour le Congrès Mondial de la Nature, au travers de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Cependant, la baisse de certains budgets en lien avec ce thème, comme le « *Fond régional pour la biodiversité* » ou la « *Sensibilisation au développement durable* », semble envoyer un signal un peu contradictoire et nous le regrettons.

Le budget 2021 se répartit comme suit :

- 9 176 123,00 € en autorisations d'engagement (AE) en 2021 contre 9 815 123 € en autorisations d'engagement (AE) en 2020 soit une baisse de moins de 7 %.
- 26 914 500,00 € en autorisations de programmes (AP) en 2021 contre 20 604 302,00 € en 2020 soit une augmentation de 30,6 %.

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

La Commission a entendu, dans le cadre d'une réunion en Visio conférence, l'élue régionale en charge des lycées, accompagnée du directeur des Lycées et de son adjoint, qui ont présenté les principales opérations prévues à ce Budget 2021 et ont répondu aux questions des conseillers.

Le budget 2021 des lycées

Le BP pour les lycées s'élève à 103,5 M€ en autorisations d'engagement (AE/ fonctionnement) et à 166.2 M€ en Autorisations de programme (AP/investissement).

Les Crédits de paiements pour 2021 ne sont pas précisés dans le rapport de présentation, toutefois la présentation croisée par fonctions en annexe du document comptable indique un montant de crédits de paiement d'investissement de 143 M€ (addition des fonctions 222 et 223).

Lors de la présentation, il a été indiqué que 20 M€ de CP seront dépensés en 2021 pour les opérations de constructions neuves : reconstruction du lycée Golfe hôtel à Hyères, deux futurs lycées -centre Var et Lambesc, internat au lycée Massena à Nice, et cité scolaire internationale à Marseille. La Région lancera également 14 grosses opérations de rénovation et d'amélioration énergétique, avec un objectif de 30 % des lycées équipés en panneaux photovoltaïques de toitures, pour 18 M€ en AP et une dépense de 8 M€ de crédits de paiements en 2021 consacrés à ces opérations.

Les actions en direction de la sécurité et de la transition numérique seront poursuivies : 26 M€ de dépenses en CP seront consacrés aux tablettes et à la poursuite du déploiement du wifi dans les lycées.

Avis de la commission

Le BP 2021 pour les lycées est recentré sur un nombre plus restreint de programmes, chacun englobant désormais plusieurs types d'actions, jusque-là « fléchées » telles que la rénovation énergétique et qualité environnementale du bâti ou encore l'accessibilité. Le programme « plan d'équipements sportifs » a totalement disparu.

Le programme « accessibilité » disparaît également, alors que l'on sait que les engagements pris dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée déposés par la Région ne seront pas respectés.

Si la commission entend les arguments de la Région (pour rappel : 169 sites concernés, 118 opérations déjà engagées, 97 totalement réalisées, 14 en cours et à livrer en 2022 et 7 en cours et à livrer en 2025, pour un montant déjà consacré de 65 M€ et 51 sites restant à faire pour un montant estimé à ce jour de 42.6 M€), elle s'indigne une nouvelle fois de l'échéance tardive (à plus de 15 ans pour l'achèvement total du plan) et de la prise en compte insuffisante de cette problématique d'équité sociale.

En matière d'équipement et de fonctionnement, la distinction entre les lycées publics et privés sous contrat n'est plus faite, il en va de même pour les actions en faveur des lycéens, regroupées dans un seul programme sans distinctions.

Ces regroupements, annoncés comme une évolution positive pour faciliter la gestion, vont à l'encontre des préconisations du CESER qui demandait justement plus de clarté dans la présentation du budget. De plus, on ne retrouve pas dans ce budget les ambitions du plan d'envergure pour les lycées, annoncé dans le cadre plus global de la relance post crise sanitaire.

La commission a en revanche accueilli avec satisfaction l'annonce du lancement du projet du futur lycée de Lambesc, qui répondra à la tension démographique sur la zone d'Aix Nord-Salon, ainsi que du futur lycée du centre var, et la reconstruction tant attendue du lycée Golfe Hôtel à Hyères. On peut cependant déplorer que ces choix se fassent à budget constant, et donc fatalement, au détriment d'opérations de réhabilitation ou d'entretien des établissements, comme le CESER l'a souligné dans le cadre de son avis sur l'entretien du patrimoine bâti des lycées, publié en décembre 2020.

Enfin, le programme de mise en œuvre des ouvrages numériques et des tablettes, quant à lui, remporte l'adhésion des établissements et des utilisateurs - surtout depuis le confinement de mars 2020 -et paraît avoir été déployé de manière très satisfaisante dans notre région.

Formation Professionnelle et Apprentissage

Contexte

La commission note que le budget dédié à la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Apprentissage s'inscrit dans le cadre du plan de « reconquête Emploi /Formation », du plan régional d'investissement dans les compétences additionnel et du Plan Ségur.

L'évolution du Budget primitif 2020 /2021

Elle constate que la dotation primitive pour l'Emploi, la Formation professionnelle, l'Apprentissage et l'Information sur les métiers s'élève à : 282 ,5 M€ dont 273,48 M€ en fonctionnement et 8,48 M€ en investissement soit une augmentation de 7,27 % en AE et une diminution de 4,7% en AP par rapport au BP 2020.

S'agissant des priorités retenues pour l'exercice 2021

La commission relève :

- La mobilisation des nouveaux dispositifs tels que le Pass Sud Formation et l'aide individuelle à l'hébergement
- Le déploiement de nouveaux services en faveur de l'orientation des jeunes et des demandeurs d'emploi
- L'achat de places complémentaires dans la commande publique de formation dans le cadre du PRIC (Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences)
- Le développement de l'accompagnement à la VAE
- Le renforcement du fonds d'innovation (notamment pour les formations numériques et à distance)
- Le développement des écoles de la 2ème chance

Pour les formations sanitaires et sociales :

- Un effort particulier en faveur des formations d'infirmiers avec 100 nouvelles places supplémentaires et la réévaluation des indemnités de stage des étudiants du sanitaire

Pour l'apprentissage :

- La préservation des enveloppes résiduelles dédiées aux CFA et l'assouplissement des cadres d'intervention pour faire face à la crise
- La poursuite des expérimentations de l'apprentissage dans le secteur public sur les métiers de la santé

Concernant les évolutions et la ventilation des programmes par secteur

La commission souligne dans la présentation du budget 2021 une diversification des interventions, une ventilation du PRIC dans la majorité des programmes et un changement d'écriture dans d'autres secteurs. Cette nouvelle architecture se traduit par la répartition suivante :

- +6% pour l'apprentissage
- -19% pour la formation Professionnelle continue
- + 7% pour les formations du sanitaire et social
- Une stabilité pour l'Emploi

L'intégration de 2 programmes nouveaux :

- LB311 : Partenariat renforcé avec Pole Emploi (17M€ en AE) qui est alimenté en partie par le PRIC et le transfert des crédits du programme B300 de la commande publique régionale de formation
- LB332 : Analyse financière ETS SASO (450000€ en AE) qui correspond au transfert d'une partie des crédits du programme B336 Audit évaluation Qualité

Une augmentation des programmes :

- XB 880 PASS individuel VAE : + 192%
- W110 soutien aux CFA : +10% en AE
- LB327 Formations para médicales et sages-femmes : +11% AE
- B336 Audit Evaluation qualité AMO : +52% en AP
- B312 Ecole de la deuxième chance : +54% en AE
- B 800 rémunération des stagiaires : +6% en AE
- B313 Fonds d'innovation pédagogiques : + 5% en AE

Une diminution des programmes :

- B 300 Programme régional de formation et de qualification : -15% en AE
- B321 Aides individuelles régionales formations : - 62% en AP et -32% en AE du fait de la diminution des aides aux employeurs d'apprentis
- B336 Audit Evaluation qualité AMO : - 51% en AE
- XB405 centre ressources : -9%

En conclusion

La commission constate que si l'on excepte les crédits de l'Etat issus du PRIC additionnel, le budget dédié à la Direction de l'emploi, de la formation et de l'information sur les métiers n'est pas à la hauteur des enjeux, ni des réalités de la situation économique et sociale actuelle, laquelle aurait mérité un soutien renforcé de la part de la Région, d'autant qu'elle est pour la formation pleinement dans son domaine de compétences.

Par ailleurs, la commission estime que l'objectif de développer fortement les écoles de la deuxième chance sur le territoire régional doit s'accompagner, au regard de son coût pédagogique élevé, d'une évaluation de ce dispositif avec un suivi des parcours.

Enfin pour l'emploi, la commission souhaite que les indicateurs concernant les dispositifs dédiés prennent en compte non seulement la pérennité de l'emploi mais aussi la situation dégradée du marché du travail.

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Eléments budgétaires en grandes masses

La commission constate que les dépenses d'investissement accusent une légère baisse alors que les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse.

Au global, le BP 2021, en AP et AE sur les deux secteurs concernés, inscrit au budget 22,46 M€ contre un budget de 23.2 M€ en 2020 soit une baisse de 3%.

Au titre des nouveaux engagements, la commission prend note de la création d'un nouveau programme intitulé « Covid 19 » doté de 900 000 €.

Au titre de la santé

De façon générale, la commission soutient l'engagement renouvelé et le renforcement des mesures liées à la lutte contre les déserts médicaux.

Pour autant, elle insiste sur la nécessité de conduire une évaluation permanente et qualitative compte tenu des masses budgétaires engagées.

En outre, il s'agit de s'assurer que les maisons et centres de santé répondent bien dans la durée aux objectifs de santé publique qui leur ont été assignés ainsi qu'au cahier des charges relatif à la :

- Pluridisciplinarité
- Information en santé
- Prévention

La commission accueille également favorablement l'enveloppe de 96 000€ destinés à des bourses pour stages consacrés aux internes de médecine générale. Toutefois, dans le même ordre d'idée, il s'agira là aussi de s'assurer que ces aides soient fléchées en direction des territoires en tension.

S'agissant de la santé des jeunes, la commission constate une augmentation qui semble justifiée au regard de la crise pandémique.

Enfin, elle note avec intérêt un budget en diminution consacré au programme « *Espaces d'attente des hôpitaux* », charge qu'elle considère relever de la responsabilité de l'ARS à travers le financement des hôpitaux

Au titre de la solidarité, de la prévention et de la sécurité (hors E Pass)

La commission observe que le budget sectoriel de la solidarité accuse une forte baisse alors que la situation exceptionnelle liée à la pandémie exigerait de la collectivité un engagement financier exceptionnel.

Elle s'inquiète de la diminution des financements en direction de certaines opérations indispensables pour la cohésion sociale, et qu'illustre une baisse de 50% en équipement/aménagement et de 14% en section fonctionnement sur les mesures :

- Centres sociaux (- 100 000€) et lutte contre la précarité par rapport au montant inscrit au BP 2020

Elle pointe aussi que la solidarité ne se limite pas en matière d'actions sociales qu'à deux seules associations (Restau du cœur et Banque alimentaire) mais doit être élargie à un tissu associatif plus large.

Par ailleurs, la reconduction des financements pour la convention Justice/Région, ainsi que la poursuite des politiques publiques en direction des jeunes (lutte contre la délinquance et la formation qualifiante) est accueillie favorablement par la commission qui a toujours apporté son soutien à ces politiques.

Conclusion

A la lecture du budget prévisionnel, la commission se félicite d'un renforcement des mesures relatives à la santé ainsi que de l'ouverture d'un programme directement lié à la crise pandémique. Elle s'inquiète en revanche d'une baisse globale de l'engagement sur le secteur de la solidarité. A ce titre, elle indique que la gravité sans précédent de la crise sociale actuelle pourrait justifier à elle seule, des mesures budgétaires d'exception. Elle suggère enfin que l'exercice budgétaire 2021 puisse être adaptable « au fil de l'eau » au travers de décisions modificatives, à chaque fois que la situation l'exigera. Si la santé et la solidarité ne sont pas aujourd'hui des compétences obligatoires de la Région, son intervention volontariste dans ces domaines n'en reste pas moins indispensable dans la situation.

Sport, Jeunesse et Vie associative

Dans le projet de Budget Primitif 2021 de la Région, le Secteur consacré à la jeunesse, aux sports et la citoyenneté recouvre 9 programmes. Un tableau joint en annexe présente les évolutions 2020/2021 des inscriptions budgétaires par programme tant en Autorisations de Programme qu'en Autorisations d'Engagement.

A noter cependant que le programme L 142 intitulé « Solidarité » est examiné par la commission Solidarité et que le programme S 100 intitulé « Fonds d'Intervention et d'Action Régionales » finance des actions qui dépassent largement le seul cadre du sport, de la jeunesse et de la citoyenneté.

Sous ces réserves, la commission, après audition de l'élu et service de la Région formule les observations suivantes.

Contexte de la politique régionale en matière de sport, jeunesse et vie associative

Nous relevons une dégradation économique très rapide liée à la crise sanitaire entraînant ainsi une période extrêmement contrainte sur le plan économique dans laquelle le budget a été élaboré.

Concernant l'élaboration du budget, nous regrettons un manque de lisibilité analytique dans la présentation du budget jeunesse. La commission regrette la disparition de la ligne « vie associative » dans une période de crise et un besoin accru de soutien au monde associatif qui est extrêmement actif dans nos territoires.

« Les conséquences économiques concrètes de ce choc, pour la France, se matérialisent par un taux de chômage qui va de nouveau approcher 10 % fin 2020, contre 7 % au 1er janvier 2020, soit près d'un 700 000 emplois détruits durant l'année ».

Nous prenons en compte dans notre analyse, le contexte de crise sanitaire, de crise économique et maintenant de crise sociale engendrée par la pandémie et qui va peser fortement sur les finances de la région entraînant des recettes en baisse et des dépenses en hausse. Cette situation ne doit pas entraîner une baisse des efforts en matière de soutien aux associations qui ont fortement œuvré en direction de nouveaux publics fragilisés par cette situation.

Les programmes dans le détail

- **Jeunesse (Programmes L 143, L 144 et L 145)**

Nous relevons une baisse de 100 000 € en AP entre 2020 et 2021 sur la ligne solidarité. Nous faisons le même constat pour les AE qui baissent de 100 000 € pour s'établir à 1 124 000 €. En période de crise ce n'est pas forcément un bon signal en direction des publics fragilisés. Nous relevons une légère baisse de la ligne prévention de la délinquance qui recouvre notamment la convention Justice/Région ainsi que la médiation.

- Une légère augmentation du programme « *engagement des jeunes* » relatif au Parlement Régional de la Jeunesse, le service civique et les chantiers de jeunes bénévoles.
- Une augmentation de la ligne consacrée à « *E-Pass-Jeunes* », carte, application et site internet pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport.

- **Sport et Olympisme (Programmes N 120, N 220, N 280 et N 320)**

On note une quasi-stabilité du budget alloué à ces programmes. Nous saluons ces choix budgétaires en direction du sport. La Région semble marquer son choix en poursuivant le soutien au mouvement sportif, notamment dans le développement du sport de haut niveau et dans les grands événements fédérateurs.

Le programme « *CREPS Campus Olympique Sud 2024* », adopté en juin 2019 a le même budget en 2021 et permet la rénovation en profondeur de cet outil de haute qualité pour le sport. La Région apportera son soutien aux équipes régionales d'athlètes visant la sélection pour représenter la France aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

- **Ces orientations se traduisent budgétairement par :**

- Un haut niveau de financement des crédits en faveur de l'attractivité du territoire et des événements sportifs.
- Une reconduction à l'identique de l'aide au mouvement sportif régional.
- Une reconduction à l'identique des fonds alloués au CREPS.

- Une reconduction à l'identique des crédits pour le sport de haut niveau.
- Une baisse importante de la ligne Solidarité.

- **Propositions et perspectives**

La signature récente du Contrat d'avenir avec l'Etat est une occasion pour flécher des actions en faveur de la jeunesse et ainsi aller au-delà des actions habituelles de la région qui ne peut pas forcément s'occuper de tous les territoires y compris ceux perdus de la République.

Afin de bien comprendre les champs d'actions de la Région en direction de la jeunesse, nous souhaiterions pouvoir disposer d'un document retraçant l'ensemble des dispositifs en faveur de la jeunesse qui se trouvent dans l'ensemble du Budget de la Région.

Explications de vote

1^{er} Collège

Michel HENRY

2^{ème} Collège

Jean-Luc BONNAL

Nathalie BRUNEL

Philippe COTTET

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Serge DAVIN

Intervention de Michel HENRY au nom du 1^{er} Collège

Le 1^{er} Collège note que le Budget Primitif 2021 vient après une année 2020 fortement impactée par les dépenses exceptionnelles suite à la crise sanitaire COVID et à la tempête « Alex », il est donc élaboré sous forte contrainte financière. On note une dégradation générale des ratios financiers notamment l'aggravation de l'endettement qui restent acceptable grâce au redressement des finances régionales opérés depuis le début de la mandature.

Le 1^{er} collège salue l'effort important de la Région pour accompagner l'Etat dans le soutien aux entreprises (plans d'urgence) et pour avoir pris des mesures spécifiques notamment pour l'artisanat, les PME/TPE dont les ESS (aide aux loyers, mise en place du fonds ESS'OR, insertion des jeunes diplômés, plus 84%, notamment programme FAJE, etc.)

Nous partageons les huit priorités déclinées par la Région, particulièrement le plan de relance économique et soutenons les actions fortes qui sont menées, par exemple :

- Fond de participation à la reconquête industrielle : Parcours Sud Industrie 4.0
- FIER, OIR, plan tourisme et stations de montagne, aides agricoles, etc.

La grande majorité des entreprises régionales sont de TPE/PME. Elles ne bénéficient pas de la mesure nationale de suppression d'une partie de la CVAE (compensée par une part de la TVA nationale d'ailleurs profitable à la Région) ni d'un plan de relance national puissant. Il est donc nécessaire de mettre en place des aides de niveau équivalant à destination de l'artisanat, des professions libérales, et des PME/TPE afin d'accroître les soutiens prévus au BP 2021.

Le 1^{er} Collège regrette, par exemple, la baisse de BP à BP de 14% du programme FIER artisans et commerçants, alors que ces entreprises auront rapidement besoin d'investir et d'être accompagné dans la transition numérique notamment. Fond de soutien et actions de formation ciblées sont attendues par notre collège.

Le 1^{er} Collège sera très attentif à un effort supplémentaire sur ce point, au cours de 2021. En effet, des mesures doivent être mise en œuvre par la Région avant l'extinction des aides ponctuelles de l'Etat, pour éviter le plus possible les dépôts de bilan au moment de la reprise d'une vie économique « normale ».

Face aux besoins mis en évidence par la crise sanitaire (lutte contre l'isolement, télétravail, service à la santé délocalisé, éducation à distance, notamment), le 1^{er} Collège regrette que l'effort sur la desserte numérique des territoires ne soit pas accéléré. Les éléments du budget concernant la couverture 4G et la poursuite du déploiement de la fibre sont insuffisants. Les populations, les zones d'activité économique et les exploitations agricoles non couvertes doivent être desservie au plus vite. L'outil des CRET, dont le financement au BP 2021 est en diminution du fait de la difficulté pour les communes de monter les projets, devraient être utilisée notamment dans ce domaine.

Concernant la filière touristique, violemment touchée et notamment les stations de ski, le 1^{er} Collège constate une diminution des programmes dans le BP, il souhaite qu'une aide particulièrement en ingénierie, soit mise en œuvre pour muter l'offre vers une exploitation résolument tournée vers le numérique et l'environnement territorial.

Le 1^{er} Collège apprécie la volonté de rapprocher la gestion de la santé des citoyens par une participation accrue de la Région aux décisions de l'ARS. Cette mesure pourrait être un premier pas de décentralisation des décisions en la matière, l'hyper centralisation ayant largement montré ses limites lors de la crise sanitaire.

En accord avec l'avis présenté par le CESER, le 1^{er} Collège le votera.

Intervention de Jean-Luc BONNAL au nom du groupe Force Ouvrière (2^{ème} Collège)

En baisse de 1,6% par rapport à 2020, le Budget Primitif 2021 qui nous est présenté reste contraint en dépit d'un contexte pandémique perdurant.

Malgré tout, le groupe FO constate que les objectifs prioritaires 2021 autour de 8 grands axes définis dans les orientations budgétaires trouvent leur traduction dans ce BP 2021.

Il constate de plus que la suppression de la CVAE régionale et sa compensation par une fraction de la TVA est à cette étape bénéficiaire à la Région, même s'il regrette que ces recettes soient rattachées à un impôt non progressif, qui de fait frappe davantage les populations les plus fragiles.

Sur les intentions de la Région, le groupe FO se félicite de la volonté affichée d'apporter le soutien nécessaire à l'ensemble des acteurs et habitants du territoire.

Il regrette cependant que certaines politiques volontaristes soient rendues quasiment obligatoires, du fait d'un désengagement de l'Etat dans des domaines qui relèvent pourtant de sa compétence.

Au titre du Plan de relance et du Contrat d'avenir, le groupe FO regrette l'absence de lisibilité sur les financements dédiés, laquelle aurait permis de mieux repérer les efforts respectifs de la Région et de l'État.

Enfin, au travers de la COP d'avance, le groupe FO observe avec intérêt la continuité de l'engagement de la Région dans les domaines de l'agriculture, des transports et du logement.

Pour l'avenir, et face à une crise mondiale sans précédent, le groupe FO continuera à soutenir les initiatives budgétaires de la Région à chaque fois que celles-ci auront pour but d'améliorer concrètement le sort des populations et l'essor économique et social territorial.

Le groupe FO continuera en revanche à s'opposer à toutes initiatives politiques qui voudraient utiliser la Région et son budget comme un outil de démembrement du cadre républicain national et des obligations d'égalité qui y sont liées.

Le groupe FO votera l'avis du CESER sur le Budget Primitif 2021.

Intervention de Nathalie BRUNEL au nom du groupe CFDT (2^{ème} Collège)

L'avis soumis au vote reprend les échanges de l'ensemble des commissions du CESER. Malheureusement, cet exercice se fait comme les années précédentes dans des délais contraints.

Comme le souligne l'avis, les documents présentés rendent difficile une lecture limpide de la situation de la Région.

Nous tenons à souligner le manque d'évaluation des politiques publiques. La Région, par manque d'ambition dans ce domaine, se prive de l'expertise du CESER.

A l'orée d'une nouvelle mandature des conseillers régionaux, la Région doit sans tarder ouvrir ce chantier avec le CESER.

La CFDT votera l'avis qui, tout en notant les efforts de la Région, révèle aussi les limites de certaines politiques régionales

Intervention de Philippe COTTET au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

En préambule nous ne pouvons faire l'impasse sur les conséquences économiques et sociales de la crise Covid que nous traversons depuis 2020, qui se poursuit et qui se poursuivra au-delà de 2021 si l'Exécutif régional comme l'État ne changent pas de braquet.

En effet, cette crise se nourrit de tous les dysfonctionnements endogènes sociaux, politiques, économiques et territoriaux, qui étaient déjà là et « ce qui fait crise, ce n'est pas le virus tout seul, c'est le virus qui entre en résonance avec la société » (Bruno Théret, économiste). Le développement de la Covid-19 a suivi les routes internationales du commerce et du business, son impact a été aggravé par les chaînes de valeurs mondialisées destinées à maximiser le profit global des firmes multinationales ne permettant pas de produire pour tous en France, ni même en Europe, les masques, blouses, respirateurs, appareils médicaux, médicaments ou vaccins dont la population à besoin.

Pour la CGT, ce Budget Primitif 2021 aurait pu être celui de l'audace et non de l'asservissement aux lois du marché qu'illustre parfaitement le document sur la stratégie de la dette. Contrairement à ce qu'affirme la littérature de l'Exécutif régional, de nombreuses personnes seront laissées au bord du chemin avec ce BP 2021 sans ambitions autres que de servir le capital. Ainsi, ce budget ne marque aucune inflexion notable de la politique économique. Malgré la suppression de 637 millions d'euros de Production (montant régional) qui va favoriser les plus grosses entreprises, la Région continue de les arroser. C'est d'autant plus inacceptable que cette réforme fiscale réduit encore la contribution des entreprises aux ressources fiscales locales. Aujourd'hui, cette fiscalité repose à 70% sur les ménages contre 30% pour les entreprises. Ce ratio était encore de 50-50 en 2015...

Alors que, dans le même temps, la jeunesse n'est vue qu'à travers « son employabilité » et une partie d'entre elle, de sa dangerosité, tentée qu'elle serait par la radicalisation et le séparatisme !

Les ficelles sont très grosses et ne trompent personne : illisibilité des comptes, valse des opérations d'ordre, fongibilité organisée entre recettes et dépenses régionales et étatiques. Confusion, depuis des années, entre autorisations d'engagement ou de programme et crédits de paiement. Cette opacité ne permet pas à la société civile organisée, qu'est le CESER, de faire vivre la démocratie citoyenne et a pour but dans la période de servir les ambitions du Président de la Région en termes d'échéances électorales.

La baisse programmée des dépenses de fonctionnement agitée comme un étendard se fera par la « maîtrise » de la masse salariale au moment où le besoin de service public est plus impérieux que jamais. Pour la CGT qualifier, recruter, rémunérer correctement les agents territoriaux est un investissement indispensable pour assurer un service public de qualité utile à tous sur l'ensemble du territoire.

Tout au contraire, le Budget Primitif 2021 aurait dû être un budget de rupture favorisant :

- *Les stratégies de reconstruction du service public,*
- *La reconquête d'une industrie respectant les droits sociaux et environnementaux,*
- *Le renforcement de la formation professionnelle,*
- *L'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité,*
- *La mise en place d'urgence d'un plan pluriannuel d'actions concrètes pour notre jeunesse,*
- *La subordination des aides économiques à de nouveaux critères sociaux et environnementaux,*
- *La lutte contre la désertification de certains territoires, la gentrification, la ghettoïsation,*
- *Une stratégie d'endettement pour répondre aux besoins fondamentaux de la population,*
- *....*

L'avis du CESER sur le BP 2021 qui nous est proposé aujourd'hui reprend en partie nos observations mais reste trop sur la forme sans aborder véritablement les enjeux de fond relatifs aux choix budgétaires de la Région.

La CGT, la FSU et Solidaires s'abstiendront sur l'avis.

Intervention de Serge DAVIN au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Sur le Budget Primitif 2021 de la Région, tel qu'il a été étudié et analysé non seulement par la commission Finances mais aussi par chacune des commissions sectorielles du CESER, les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges portent un avis nuancé.

On peut en effet se féliciter :

- *de la présence des élus et techniciens du Conseil régional lors des séances de travail des commissions du CESER, ce qui a permis de répondre à certaines interrogations et de clarifier l'approche du BP que les contraintes de temps et le volume parfois opaque des documents techniques rendaient difficile à appréhender ; cela a permis aussi, parfois, de faire connaître les préoccupations de la société civile.*

- de l'importance des crédits dits « de relance », nationaux et européens, auxquels la Région a pu joindre sa propre participation,
- de la clarté des objectifs et des priorités affichées qui sont largement partagées par la société civile que nos organismes ont vocation à représenter.

Mais, par ailleurs, les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges regrettent :

- que la présentation formelle des documents budgétaires ne permette pas d'avoir une cohérence entre les priorités affichées d'une part et, d'autre part, le regroupement des crédits correspondants à chacune de ces priorités
- que les crédits relevant du « Plan de relance », du CPER ou du Contrat d'avenir ne soient pas utilisés pour réduire les « écarts » sociaux » dans notre région où des indicateurs comme le taux de chômage ou le taux de pauvreté ont pu être majorés par la crise sociale et économique consécutive à la crise sanitaire
 - que le coût de la crise de 2020 (qui se poursuit) n'ait pas été évalué et que n'apparaissent pas les évolutions d'un exercice à l'autre...Or, cette crise sévère a été accompagnée par la Région et il serait nécessaire qu'un document particulier reprenne les surcoûts qu'elle a générés pour la Région, et donc leur incidence budgétaire
 - que la Région s'égaré parfois, sous couvert de « politique volontariste » dans des domaines (« santé », « sécurité ») qui ne figurent pas dans ses attributions et compétences légales...Ceci se ressent tout particulièrement du fait d'un certain « flou » analytique des différentes lignes budgétaires, d'un exercice à un autre.

Il en découle, pour nos 3^{ème} et 4^{ème} Collèges les souhaits suivants :

- qu'une présentation à la fois plus synthétique et plus analytique des éléments budgétaires affectés pour chaque priorité permette de mieux mesurer les efforts de la collectivité régionale
- que le CESER, comme il le demande sans relâche depuis des années, et comme d'ailleurs le prévoit la loi NOTRe, soit complètement associé aux travaux d'évaluation;
- qu'une attention particulière soit portée au financement des actions d'utilité sociale et d'intérêt général réalisées par les associations et/ou structures, (centres sociaux notamment) qui, par leur action quotidienne (et qui s'est révélée souvent innovante pendant la crise) contribuent, en développant la solidarité de proximité (expression moderne du concept républicain de « fraternité ») à maintenir la cohésion sociale et à développer la « résilience » régionale dans un maillage cohérent et équitable des territoires
 - que l'accent soit mis par la Région sur la nécessité d'une coordination avec les partenaires (en premier lieu les autres collectivités) pour une mise en cohérence des politiques publiques (évitant les « doublons », les « manques » ou les contradictions), dans le respect des compétences de chacun afin de pouvoir optimiser les chances d'atteindre l'objectif partagé d'avancer ensemble pour le bien être des habitants et des territoires de la région Sud/PACA.

Espérant être entendus et compris, les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@regionpaca.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com